

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS208

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« produire »

le mot :

« rédiger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (la possibilité d'élaborer des directives anticipées au format audiovisuel plutôt que seulement écrit a été abandonnée lors de l'examen de la proposition de loi en séance en première lecture par l'Assemblée nationale).